

Luxembourg, le 29 avril 2021

Dépôt : Martine Hansen

Groupe politique CSV

Question élargie N°86 au sujet de la protection du climat dans la Fonction publique

Motion

La Chambre des Députés,

- Rappelant les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat et le réchauffement climatique du 12 décembre 2015 ;
- Rappelant le Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC) du Luxembourg qui constitue la stratégie-cadre en matière de politique de l'énergie et de l'action pour le climat ;
- Estimant que l'administration publique doit montrer le bon exemple dans la lutte contre le réchauffement climatique ;
- Estimant que l'administration publique devrait réduire ses émissions de gaz à effet de serre et montrer comment son fonctionnement pourrait devenir climatiquement neutre ;
- Estimant que par conséquent l'administration publique devrait aider les entreprises et les particuliers à devenir climatiquement neutre en se basant sur ses expériences et via un meilleur ciblage de ses subventions ;

Invite le Gouvernement

- A fixer l'objectif de neutralité climatique au sein de l'administration publique au plus tard à l'horizon 2040 ;
- A élaborer un catalogue de mesures climatiques pour l'administration publique en vue de la neutralité climatique au plus tard pour 2040 dans les domaines de la consommation de chaleur, de la consommation d'électricité, des bâtiments, de la flotte de véhicules, des déplacements en avion etc. ;

- A évaluer les mesures climatiques en vue de la neutralité climatique pour pouvoir répondre spécifiquement aux besoins rencontrés par les entreprises et les particuliers ;
- A définir un calendrier indicatif de mise en œuvre des différentes mesures (à court terme, moyen terme et long terme) ;
- A analyser le coût des différentes mesures et les économies de CO2 escomptées ;
- A développer un guide pour aider l'administration publique à obtenir la neutralité climatique au plus tard pour 2040.